**LIBERALITES**

Un contribuable a fait les dons suivants :

* 25 EUR au CPAS de sa commune, une première fois en janvier, et une deuxième fois en décembre
* 60 EUR au club de tennis de son fils
* 110 EUR à la Croix Rouge

Qu’est-ce qui est déductible + remplir le code et calculer l’avantage ?

REPONSE

* Total sur l’année : 50 EUR + CPAS reconnu d’office 🡪 OK
* Don au club de tennis 🡪 il ne s’agit pas d’une institution agréée 🡪 non déductible
* Croix Rouge reconnue et montant supérieur à 40 EUR sur l’année
* Code 1394 : 160,00 (50 + 110)
* Calcul de la réduction d’impôt 🡪 45% \* 160 = 72 EUR